

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Organisation générale

Le club de Challans confie à son président, M. Nicolas LESAGE, l'organisation de son 13^{ème} Tournoi de l'amitié, open rapide, le lundi 11 novembre 2019 à la Salle de Noues - 85300 Challans l'Hippodrome.

Article 2 : Règles du jeu et principes d'appariement

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E.

Les appariements se font au Système Suisse standard en 7 rondes.

Sont appariés à la 1^{ère} ronde uniquement les joueurs qui ont réglé leurs droits d'inscription.

Article 3 : Cadence

15min + 5s/coup

Article 4 : Dates et Horaires :

Ronde 1 : 11/11/2019 10h00

Ronde 2 : 11/11/2019 10h50

Ronde 3 : 11/11/2019 11h40

Ronde 4 : 11/11/2019 13h30

Ronde 5 : 11/11/2019 14h20

Ronde 6 : 11/11/2019 15h10

Ronde 7 : 11/11/2019 16h00

Article 5 : Droits d'inscriptions, répartition des prix:

Adultes: 6 euros . Jeunes: 3 euros

Répartition des prix:

Une heure après la fin de la dernière ronde. Il y a des coupes et des médailles.

Article 6 : Classement final et Départages

Les joueurs sont classés :

- d'abord selon le nombre de points de parties acquis,
- puis par Bucholtz tronqué 1
- puis par Bucholtz
- puis par performance ELO

Article 7 : Forfaits

Tout joueur apparié qui n'aura pas joué son premier coup dans un délai maximum de 15 min. **après le moment où l'annonce du début de la ronde est faite par l'arbitre** sera considéré comme forfait et devra en expliquer les raisons.

Un joueur absent lors d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, est considéré comme ayant abandonné le tournoi, et ne sera plus apparié sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariement aient été publiés.

L'abandon non justifié du tournoi entraîne l'envoi d'une lettre d'enquête par l'arbitre : sans réponse sous une quinzaine, le joueur est pénalisé automatiquement d'une suspension de licence de trois mois (règlement FFE).

Article 8 : Formalités de fin de partie

Les joueurs remettent les pièces en place sur l'échiquier et laissent leur table libre et **propre** pour la ronde suivante.

Le vainqueur (ou, en cas de partie nulle, celui qui a les blancs) annonce le résultat à l'arbitre où il fait enregistrer le résultat.

Article 9 : Conduite des joueurs

Rappel de la charte du joueur

- **encadrement des propositions de partie nulle**
- L'espace de jeu comprend : la salle de jeu, les toilettes, la buvette et l'espace pour les fumeurs.
- La salle de jeu comprend l'ensemble des zones de jeu des joueurs.

Pendant la partie, il est interdit de quitter l'espace de jeu, d'engager toute discussion relative à la partie en cours ou de recourir toute lecture suspecte. Le joueur au trait ne peut pas quitter sa zone de jeu sans autorisation de l'arbitre.

- Pendant la partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, dans l'espace de jeu, un téléphone portable, un moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. Il est toléré que de tels appareils soient dans le sac du joueur à condition qu'ils soient totalement éteints. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur possède un tel appareil sur lui dans la salle de jeu il sera sanctionné (perte ou un avertissement oral). Si un tel appareil produit un son, le joueur sera déclaré perdant la partie.

Si un tel son provient d'un appareil porté par un spectateur, celui-ci sera exclu de la salle de jeu.

Les réclamations à ce sujet doivent être effectuées immédiatement à l'arbitre principal. En cas de force majeure, toute utilisation d'un de ces appareils est soumise à l'autorisation de l'arbitre.

- Analyse et blitz interdits dans la salle de jeu..

Article 10: Respect des règles et sanctions

Tout joueur ayant une partie en cours et transgressant les règles sera sanctionné.

Tout joueur ayant achevé sa partie ne se conformant pas aux règles régissant les spectateurs* recevra un avertissement.

Un joueur se voyant infliger deux avertissements sera exclu du tournoi.

Ces sanctions seront appliquées par un arbitre ou par le collège des arbitres.

** Règles régissant les spectateurs :*

a) Les spectateurs et les joueurs d'autres parties ne doivent ni parler ni intervenir d'aucune façon dans une partie. Si nécessaire, l'arbitre expulsera les contrevenants de la salle de jeu. Si quelqu'un observe une irrégularité, il peut uniquement informer l'arbitre.

b) A moins d'y être autorisé par l'arbitre, il est interdit à quiconque d'utiliser un téléphone mobile ou tout type d'appareil de communication dans la salle de jeu ainsi que dans toutes zones contiguës désignées par l'arbitre.

Article 10 : Collège des arbitres

M. DAVID Dorian-Ciprian arbitre principal

Article 11 :

Tout au long du tournoi, les règles de F.F.E. et de la F.I.D.E. sont appliquées pour tout point ne faisant pas l'objet du présent règlement.